

UN GLOBAL COMPACT Communication sur le Progrès 2019



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

wellcom

DONNONS DU SENS À LA COMMUNICATION

LETTRE DE RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT DE WELLCOM

« Je suis heureux de réaffirmer le soutien de Wellcom aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès annuel, nous décrivons notre démarche visant à améliorer continuellement l'intégration des principes du Pacte Mondial dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et notre fonctionnement au quotidien. Nous avons une responsabilité dans notre rôle de conseil, d'information et d'influence des opinions.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principaux et souhaitons être un maillon exemplaire de la responsabilité sociétale des entreprises pour les métiers de la communication.»

Thierry Wellhoff
Président

WELLCOM, UNE AGENCE ENGAGÉE DANS UNE DEMARCHE RSE

- L'agence est engagée depuis 2009 dans une démarche de responsabilité dans les sept domaines qui composent la **norme RSE ISO 26000**.



- Wellcom a obtenu le **logo Argent EcoVadis** pour son niveau d'engagement RSE « confirmé » en tant que prestataire responsable, sur la plateforme internationale d'accréditation EcoVadis.



- Chaque collaborateur au sein de l'agence Wellcom s'engage à poursuivre les bonnes pratiques identifiées ci-dessous et à pérenniser les actions mises en œuvre, en adoptant un comportement responsable continu.
- Par cette démarche, **Wellcom a l'ambition d'être un maillon significatif de la responsabilité sociétale des entreprises pour les métiers de la communication corporate et des relations publics.**

LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



Droits de l'homme

Principes 1 et 2



Droits du travail

Principes 3, 4, 5 et 6



Environnement

Principes 7, 8 et 9



**Lutte contre la
corruption**

Principe 10

Principes relatifs aux droits de l'homme

An aerial photograph of a wind farm in the ocean. The water is a deep blue, and the sky is a lighter blue. Numerous white wind turbines are scattered across the sea, their three blades clearly visible. The perspective is from a high angle, looking down at the turbines.

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

Principe 2 : et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

1. DROITS DE L'HOMME

LES ENJEUX

Le respect des Droits de l'Homme au travail engage la responsabilité de l'employeur à respecter chaque collaborateur dans l'exercice de leurs fonctions et lors de sa présence dans l'entreprise tant sur ses droits que sa liberté d'expression. La gestion de ses Ressources Humaines introduit la notion de justice dans l'entreprise et engage l'employeur à défendre les droits de ses salariés.

Dans l'entreprise trois formes de justice sont en jeu :

- **La justice procédurale**

Chacun est traité de manière équitable dans les process de l'agence.

- **La justice organisationnelle**

Chacun est traité de manière équitable dans l'organisation au regard de la hiérarchie et des autres services de l'agence.

- **La justice distributive**

Chacun est traité de manière équitable dans la distribution des salaires, des formations, répartition des bureaux, etc.

1. DROITS DE L'HOMME

LES BONNES PRATIQUES

- La politique sur les droits de l'Homme est intégrée de façon claire et transparente par l'organisation
- L'organisation est vigilante avec une politique formalisée pour ses parties prenantes
- Les droits politiques et civils individuels sont respectés, notamment la vie des individus, la liberté d'opinion / expression, le droit de réunion et le droit de propriété
- L'accès à l'éducation et à la formation sont des droits reconnus pour tous
- L'organisation contribue, seule ou avec d'autres organisations, au respect et à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels
- Les droits fondamentaux du travail tels que définis par l'OIT sont respectés et promus : liberté d'expression et reconnaissance du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé/obligatoire, abolition du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi.

1. DROITS DE L'HOMME

ACTIONS MISES EN OEUVRE

- Règlement intérieur
- Processus Recrutement, Intégration, Formation
- Dialogue social avec l'existence d'un CSE soit l'instance représentative de l'UES
- **Mécénat de compétences pour Human Rights Watch**
- Workshops internes pour Human Rights Watch, J'accède et le Palais Royal
- Politique d'achats responsables auprès des fournisseurs :
 - Intégration du critère RSE au-delà de la qualité, du délai et du prix
 - Signature électronique incitant les fournisseurs à suivre nos bonnes pratiques
 - Clause RSE intégrée au contrat type client

1. DROITS DE L'HOMME



INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE SUIVI

- Le **baromètre social annuel** pour évaluer les aspects de relations interpersonnelles
- Les **entretiens semestriels d'évaluation et de progrès** (échanges sur l'organisation, la charge de travail, l'évolution, la formation, la rémunération...)

Principes relatifs aux droits du travail

The background of the slide is a photograph of a wind farm. Numerous white wind turbines are scattered across a vast, calm blue sea under a clear sky. The perspective is from an elevated angle, looking down at the turbines.

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

2. DROITS DU TRAVAIL

LES ENJEUX

Les relations et conditions de travail favorisent plusieurs facteurs de performance au travail :

- Le bien être des salariés
- La motivation au travail
- L'engagement des salariés vis-à-vis de leur travail et de l'entreprise
- La coopération entre les individus et les équipes
- La diffusion de l'information

2. DROITS DU TRAVAIL

LES BONNES PRATIQUES

- L'organisation remplit toutes ses obligations au regard du code et du droit du travail
- Les discriminations à l'embauche sont évitées et la stabilité et évolution professionnelle assurées
- Les conditions de travail sont décentes en ce qui concerne les salaires, la durée de travail, le repos hebdomadaire, les congés, la santé et la sécurité
- Les parties prenantes partenaires sont encouragées à prendre et respecter des engagements vérifiables similaires sur ce domaine d'action
- L'organisation assure l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- Les collaborateurs bénéficient de compensations pour les heures supplémentaires
- Le droit des collaborateurs à constituer leur propre organisation afin de faire valoir leurs intérêts et/ou mener des négociations collectives sans exercer de menace est respecté
- L'organisation analyse et maîtrise les risques encourus pour la santé et la sécurité
- Les principes de management de la santé et sécurité sont compris et appliqués
- Les risques psychosociaux sont identifiés et traités pour tenter de les éliminer
- L'accès est donné au développement de compétences et formations sans discrimination

2. DROITS DU TRAVAIL

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- **Règlement intérieur**
- **Processus Recrutement, Intégration, Formation :**
 - Grille de rémunérations validée par le Comité exécutif
 - Entretiens annuels d'évaluation et entretiens de mi-parcours
 - Plan de formation / Passeport formation
- **Processus Plan d'urgence et plan de continuité**
- **Le Comité Social et Economique (CSE)** (qui remplace le CHSCT, CE et DP depuis juin 2018)
- Démarche d'accompagnement de **congé maternité et paternité**
- **Formations santé et sécurité** : premiers secours, défibrillateurs cardiaques, incendie
- **Instauration en 2018 du télétravail et de journées portes ouvertes RH** pour tous les salariés
- Participation à la **lutte contre le cancer** du sein avec la course *Odyssea* chaque année

2. DROITS DU TRAVAIL



INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE SUIVI

- Le **baromètre social** pour évaluer les valeurs de l'agence, le bien-être au travail, le management, l'organisation de l'agence, l'équité, la confiance en l'agence, l'ergonomie/cadre du poste de travail, la communication et le service des RH
- Les **entretiens annuels d'évaluation** qui mesurent le bien-être, la motivation des salariés, leur engagement, les relations interpersonnelles entre pairs, managers/managés et différents services
- Mise en place d'une **Charte du droit à la déconnexion**
- Validation du **système des droits d'auteur** conformes à la législation
- Charte d'appels d'offre dont Wellcom est co-auteur et signataire
- Adhésion au code de déontologie du **Syndicat du Conseil en Relations Publics**
- La **certification CMS** (obtenue en 2010, 2012, 2014 et 2016) sera renouvelée en avril 2019

Principes relatifs à l'environnement



Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

3. ENVIRONNEMENT

LES ENJEUX

Sous l'effet conjoint de la croissance de l'effectif et de la croissance économique, l'impact environnemental de Wellcom lié à son activité professionnelle est en augmentation. L'enjeu absolu réside alors dans la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, lesquelles participent au changement climatique, à l'épuisement des ressources fossiles, à la perte de biodiversité et aux pénuries d'eau.

Le périmètre de cet enjeu est balisé par 8 postes clés :

- Energie consommée
- Fuites de fluides frigorigènes
- Achats de fournitures et services
- Emballage des produits
- Transport des marchandises
- Déplacement des salariés
- Déchets directs
- Immobilisations

LES BONNES PRATIQUES

- **Identification et quantification des ressources utilisées** (énergie, eau...)
- Une **politique de réduction de la pollution et de maîtrise des consommations d'eau, d'énergie et de production de déchets** est définie et appliquée
- Une **politique d'achats responsable** est définie
- Une **communication de sensibilisation** interne active (La Minute RSE, intranet, ...)

ACTIONS MISES EN ŒUVRE : PRESERVATION DES RESSOURCES

- **Diminution de la consommation d'électricité**
 - Détecteur de présence dans les parties communes
 - Minuteur pour allumage et extinction automatiques des machines à café
 - Minuteur pour extinction automatique de certains espaces dès 23h
 - Ampoules de catégorie D par des LED de catégories A et B
 - Communication interne sur les programmations de veille d'écran et d'ordinateur, sur l'extinction des écrans et lumières hors temps de travail et de déjeuner
- **Diminution de la consommation de papier**
 - Utilisation de papier issu de forêts françaises gérées durablement et de sources contrôlées, certifiées PEFC (Entreprise Adaptée *Le Chêne*, employant des travailleurs handicapés)
 - Communication interne sur les impressions en recto/verso et en N&B, et optimisation de la mise en page des documents

ACTIONS MISES EN ŒUVRE : PRESERVATION DES RESSOURCES

- **Politique d'achats responsables auprès des fournisseurs**
 - Prise en compte des critères de qualité, délai, prix et politique RSE du prestataire lors d'un achat (fichier fournisseur construit sur cette base)
 - Signature électronique incitant les fournisseurs à suivre nos bonnes pratiques
 - Clause RSE intégrée au contrat type client
 - Paragraphe de sensibilisation des fournisseurs quant à notre politique RSE lors de sollicitations de devis, service ou produit
 - Service d'aide par le travail, ESAT, sollicité pour des travaux de manutention et certains achats de fournitures

ACTIONS MISES EN ŒUVRE : PREVENTION DES POLLUTIONS

- **Politique de maîtrise de la production des déchets, de tri et de recyclage**
 - Gobelets en plastique supprimés et bonbonnes d'eau remplacées par des fontaines
 - Tri sélectif des ordures avec poubelles pour le recyclage ou non grâce un système d'étiquetage informatif et systématique
 - Recyclage : verre, papier, piles, ampoules, cartouches, matériel informatique
 - Capsules Nespresso : recyclage et sensibilisation des collaborateurs sur les résultats obtenus en 2018 grâce au recyclage des capsules collectées
 - Sélection des plateaux-repas écologiques pour diminuer les déchets engendrés
- **Déplacements des salariés (domicile – travail et missions)**
 - Communication interne sur les émissions de GES des différents modes de transport utilisables via la diffusion de graphiques comparatifs (Intranet et Guide du collaborateur)
 - Priorité donnée aux transports en commun
- **Priorité donnée à l'éco-transport avec des coursiers-vélos**

ACTIONS MISES EN ŒUVRE : POLITIQUE DE SENSIBILISATION AUPRES DES CLIENTS

- **Communication sur la dimension responsable** d'un service ou produit Wellcom dès que l'agence fournit une prestation qui prend en compte l'aspect environnemental, via les recommandations, emails, présentations de revues de presse, bilans, etc.
- **Communication sur le rôle des parties prenantes dans le cycle de vie responsable** de leurs services / produits, via un paragraphe dans le dispositif opérationnel des recommandations, un paragraphe dans le contrat type client et une brochure *Guide de la communication responsable*.
- **Sensibilisation auprès des parties prenantes** avec une charte de bonne conduite

INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE SUIVI

Rapport Bilan Carbone réalisé en 2014 assorti d'un plan d'actions de réduction d'émissions de GES sur 3 postes principaux :

- **Energie consommée**
Agir sur les consommations d'électricité et de gaz
- **Achat de fournitures**
Agir sur la consommation papier
- **Transport**
Déplacement domicile-travail et des salariés en mission



Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



LES ENJEUX

La loyauté garantit l'engagement de Wellcom à adopter un comportement exemplaire en matière d'intégrité et de déontologie, dans ses pratiques commerciales et relations avec ses parties prenantes.

L'enjeu est d'inciter les collaborateurs à faire preuve de jugement et de décision dans la conduite des affaires, sur la base du respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de loyauté, notamment dans les transactions avec les clients/fournisseurs et concurrents.

4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Existence d'une base de données "fournisseurs et freelances" avec évaluation
- **Attitude collaborative et respectueuse** : relations à long terme avec les parties prenantes
- Validation **système des droits d'auteurs** en conformité avec les législations
- **Adhésion au code de déontologie SYNTEC Conseil en Relation Publics**
- Co-auteur et signataire de la charte d'appels d'offres agences-entreprises/annonceurs
- **Politique d'achats responsables** auprès des fournisseurs :
 - intégration du critère RSE au-delà de la qualité, du délai et du prix (base fournisseurs)
 - clause RSE intégrée au contrat type client
- Communication auprès des parties prenantes, via un paragraphe dans le contrat client

4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE SUIVI

- La Certification **Consultancy Management Standards** obtenue pour la 4ème fois consécutive en 2016 (prochainement renouvelée en avril 2019) atteste du respect des standards professionnels et économiques.

Indicateur de performance en matière de bonnes pratiques, elle pousse également l'agence à être dans une démarche continue d'amélioration de ses modes de fonctionnement et loyauté des pratiques.





wellcom
DONNONS DU SENS À LA COMMUNICATION